

PROCES-VERBAL

Assemblée Générale Ordinaire 2026

OncoPaca-Corse

Jeudi 18 juin 2026 de 09h30 à 09h45 – Aix-en-Provence

TABLE DES MATIERES

PARTIE ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE	5
RAPPORT FINANCIER ET APPROBATION DES COMPTES	5
COTISATION DES MEMBRES	5
QUESTIONS DIVERSES	6

Membres présents :

→ **Collège des Etablissements de santé privés autorisés au traitement du cancer :**

Hôpital Privé A. Tzanck Mougins Sophia-Antipolis (M. E. LEROY et Dr R. LARGILLIER), Centre Azuréen de Cancérologie (Dr R. LARGILLIER), Centre de Radiothérapie du Pays d'Aix (Dr MUYLDERMANS Piet), 'Clinique AXIUM (Mme C. FOURTON), Clinique de Vitrolles (Mme M. GRECA), Clinique du Parc Impérial (Mme A. FOURNET FAYARD), Polyclinique Clairval (Dr. C. FOA), Hôpital privé La Casamance (M. O. THOME), Hôpital privé Beauregard (Mme C. AGULLO), Clinique Vert-Coteau (Mme C. AGULLO), Polyclinique Saint Jean de Cagnes sur mer (Mme C. PIERLOVISI), Clinique Saint-George (Mme A. FERRERO et Dr M. TARDY), Hôpital Saint-Joseph (Dr A. BOYER et Dr C. CHAMPETIER).
CH Ajaccio (Absent et excusé)

→ **Collège des Etablissements de santé publics (hors CHU) autorisés au traitement du cancer et Hôpitaux d'instruction des Armées :**

HNIA Sainte-Anne (Dr J-S. BLADE); CH de Grasse (Dr A-S ZUAR) ; CH Pays Salonais (Dr Z. TRADRIST), CHIC des Alpes du Sud de Gap (M. O. FOGLIETTA), Centre Hospitalier de Monaco Princesse Grace (Dr A. GINOT et Mme A. SARTOR).

→ **Collège des établissements ESPIC (hors CLCC) autorisés au traitement du cancer :**

Hôpital Européen (Dr J. LE TREUT et Mme C. BOULMIER), ICAP (Dr D. SERIN).

→ **Collège des CHU :**

Nice (Dr M. LOSCHI), CH Bastia (Dr F. LE DUFF).
CHU Marseille (M. N. ANDREOTTI Absent et excusé)

→ **Collège des CLCC :**

CLCC IPC (Dr J. CAMERLO, M. R. SEPTIDI)

→ **Collège des établissements de santé participant au diagnostic, à la prise en charge oncologique (établissements associés) et/ou en soins de support, ainsi qu'aux soins de suite :**

Clinique L'Angelus (Mme C. LONG et Mme A. SIMON)

→ **Collège d'hématologie et oncologie pédiatrique (RHéOP)**

Dr ROME Angélique et Dr HAMANI Anissa

→ **Collège des structures régionales de coordination et/ou d'organisation des soins (hors oncopédiatrie)**

URPS Infirmière Paca (Mme V. LAPIERRE et M. D. DARQUE), URPS Pédicures Podologues Paca (M. A. AKLI et M. R. ORSINI)

→ **Collège des structures de soins et/ou de coordination des soins de proximité**

DAC CAP AZUR SANTE (Mme A. CHAMI), DAC RSV (Mme L. CLAUSTRES BONNET); CPTS Pays d'Aubagne et de l'Etoile (Mme A. GARIBBO-SARKISSIAN) ; ILHUP (Mme S. GAUBERT et M. S. FABRIES)

→ **Collège des associations d'usagers et des patients, dont l'objet concerne la lutte contre le cancer**

Ligue contre le Cancer du Var et Ligue contre le Cancer des Alpes-Maritimes (Absents et excusés)

Présence de 32 membres représentant 9 collèges sur 10. L'Assemblée Générale (AG) peut donc débuter.

A noter également la présence de l'équipe de coordination du DSRC : Mme A-L. ANGOSTO, Mme E. ASSERAF, Mme V. BLOCK; Mme A. FAGIOLO, Mme A. LE BLAY, Mme M. MOYA, Dr M. PIBAROT, Mme L. PROUTEAU, Dr J. OZUN, Mme I. REY-CORREARD, Mme N. VIEILLARD, Mme A. VIVET.

- **Expert-comptable de l'Association :** M. JP. MAJOREL (Cabinet SARIC)

- **Commissaire aux comptes :** Mme A. GOURIER (Cabinet SYREC)

Ouverture de la séance à 9h30.

RAPPORT MORAL

Le rapport du Président, le Dr Camerlo, est présenté :

Concernant l'activité 2025 du DSRC OncoPaca-Corse, le rapport d'activité de l'année détaille l'ensemble des actions qui ont été menées par l'équipe du DSRC. Il est consultable dans la rubrique Actualités de notre site internet.

La fin 2025 marque une étape clé de la stratégie décennale de lutte contre les cancers : la clôture des feuilles de route 2022-2025 des ARS de PACA et de Corse, tout en poursuivant le chemin tracé par la stratégie décennale de lutte contre le cancer 2021-2030, dont nous atteignons désormais la moitié du parcours. L'année 2026 verra ainsi l'élaboration et le début de la mise en œuvre en région des 2èmes feuilles de route (2026-2030).

L'équipe de coordination a renouvelé cette année ses événements devenus phares : les ateliers Recherche Clinique, la quatrième édition du Forum régional. Nous avons également continué à participer aux échanges avec les acteurs de ville : les CPTS et DAC, et les 3C : ces initiatives contribuent à une meilleure articulation des acteurs autour des parcours de soins, avec des perspectives centrées sur l'amélioration des modalités de communication, le partage d'informations utiles aux professionnels et aux patients, et le renforcement de l'accès aux ressources en soins de support.

Dans les nouveautés, nous avons obtenu en décembre 2025 la certification QUALIOPI pour nos actions de formation. La communauté de dermatologues au sein de TUMODERM PACA évolué vers une ESS en dermatologie : un continuum pour améliorer l'accès au diagnostic et aux soins

Grâce à nos communications, sur notre site internet, newsletters et réseaux sociaux, vous pourrez suivre ces avancées, ainsi que les supports vidéos disponibles en replay sur notre chaîne Youtube.

Coté réglementation, l'année 2025 est encore l'année de l'appui à l'accompagnement à la réorganisation des 3C pour répondre aux exigences du référentiel INCa. Notre rôle est d'accompagner au mieux les ES dans cette mise en œuvre et surtout dans l'application des mesures transversales des autorisations. Vous pouvez compter également sur l'appui des 3C qui sont incontournables dans cette démarche d'autorisation.

Le Comité de Pilotage et les 10 membres de l'équipe du DSRC se sont ainsi employés tout au long de l'année à renforcer les actions et à développer de nouveaux axes de travail autour du parcours en cancérologie. J'en profite pour remercier les nombreux experts et professionnels qui participent activement aux groupes de travail.

Coté associatif, nous avons 6 membres supplémentaires depuis le début de l'année dans les collèges des structures d'organisation des soins de proximité. Nous avons aussi envisagé en fin d'année une réflexion sur le « Faire vivre la gouvernance collective » avec un cabinet externe pour nous y accompagner.

Concernant le financement de l'association, nous sommes sur la troisième et dernière année de notre CPOM, grâce à la confiance de l'ARS PACA et de l'ARS Corse. Je laisse donc la parole à notre expert-comptable du cabinet SARIC M. MAJOREL et Mme GOURIER qui prendra la parole pour notre commissaire aux comptes, M. CHAMOULEAU, qui va vous présenter les comptes 2025, arrêtés par le conseil d'administration du 12 mars dernier.

PARTIE ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

RAPPORT FINANCIER ET APPROBATION DES COMPTES

→ Présentation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 pour approbation :

Lecture du rapport financier du Trésorier (M J.P. MAJOREL) et présentation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 arrêtés par le Conseil d'Administration le 12 mars 2026.

L'exercice 2025 fait ressortir un bénéfice comptable de 46 257 €, qui se décompose comme suit :

- Résultat Propre de l'association : excédent de + 46 257 €
- Résultats sous le contrôle des tiers financeurs : 0 €

Par ailleurs, les fonds dédiés, qui matérialisent les soldes excédentaires de budgets ARS au 31/12/2025, s'élèvent à 225 057 €. Ces soldes sont explicités de manière détaillée dans l'annexe des comptes 2025 et se présentent synthétiquement comme suit :

- Fonds dédié ARS Budget FIR PACA CPOM 2021-2023 : 13 481 €
- Fonds dédié ARS Budget FIR PACA CPOM 2024-2026 : 211 576 €

Il est proposé d'affecter le résultat au compte « Fonds associatifs sans droit de reprise » pour 46 257,11 euros. Le solde du compte « Fonds associatifs sans droit de reprise » se trouve ainsi porté de 575 661,03 € à 621 918,14 € après affectation du résultat 2025.

→ Lecture du rapport du Commissaire aux comptes (Mme. A. GOURIER)

Après lecture du rapport financier et des rapports du Commissaire aux comptes et certification des comptes, l'Assemblée approuve à l'unanimité les comptes annuels qui lui ont été présentés et l'affectation du résultat.

→ Quitus aux administrateurs et à la présidence - Pouvoirs à donner en vue des formalités

L'Assemblée donne quitus au Président pour sa gestion, et donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal, afin d'accomplir toute formalité légale, et notamment de déposer les comptes annuels en Préfecture pour publication au Journal Officiel.

COTISATION DES MEMBRES

Le Président informe l'Assemblée de la proposition du Conseil d'Administration du montant des cotisations sur les années 2026 et 2027.

Pour le montant des cotisations 2026 et 2027 soumis au vote, un changement est proposé par rapport à 2025.

En 2026, une diminution du montant de la cotisation est envisagée pour le collège des structures de soins et/ou de coordination des soins de proximité. Voici le montant des cotisations présenté en séance :

- Cotisation de 1250 € pour les établissements disposant d'au moins une autorisation pour le traitement du cancer
- Cotisation de 400 € pour les autres structures ne disposant pas d'autorisation pour le traitement du cancer
- Cotisation de 50 € pour les structures de soins et/ou de coordination des soins de proximité (contre 200€ en 2025)
- Cotisation de 10 € pour les associations d'usagers et de patients dont l'objet concerne la lutte contre le cancer

L'Assemblée Générale valide ces propositions à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses

Fin de la séance à 9h45

Le Président,

Docteur Jacques CAMERLO



Le Premier Vice-président,

Docteur Daniel SERIN,

